Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ELECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE MARITIME

ETABLISSEMENT DES LISTES ELECTORALES

AVIS

Les **listes électorales provisoires** pour les élections à la Chambre d'agriculture sont à la disposition du public dans les mairies jusqu'au **15 octobre 2018.**

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission d'établissement des listes électorales à y figurer.

De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces réclamations doivent être transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, **au plus tard le lundi 15 octobre 2018** à l'adresse suivante :

Préfecture de la Charente-Maritime
DCC/BRGE
Commission d'établissement des listes électorales
Elections des membres de la Chambre d'Agriculture
38, rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 01